



RENCONTRE D'INFORMATION

Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout

Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source,
du Tour-du-Lac et de la Butte

Le mardi 28 avril 2026 à 19 h
Salle Philippe-Laroche du centre communautaire



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Buts de la rencontre

- ❖ **Présenter les travaux à venir et l'échéancier**
- ❖ **Présenter la procédure pour la demande de permis**
- ❖ **Présenter les paramètres financiers et les impacts sur le compte de taxes**
- ❖ **Répondre à vos questions**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Travaux à réaliser

Nature des travaux :

- **Réfection du réseau d'aqueduc**
- **Prolongement du réseau d'égout sanitaire**
- **Réfection de la chaussée/pavage**
- **Systeme pluvial et fossés**
- **Aménagement des entrées privées**
- **Marquage**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Échéancier des travaux

- **Travaux préparatoires : à partir du 4 mai (2 semaines)**
Arpentage, signalisation, installation roulotte, démantèlement des arrières, aqueduc temporaire
- **Début des travaux - phase 1:**
Chemins des Pionniers et de la Butte : du 18 mai au 17 juillet 2026



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Échéancier des travaux (suite)

- **Début des travaux - phase 2 –**
Chemins du Refuge, de la Source et du Tour-du-Lac:
du 15 juin au 11 septembre 2026
- **Durée estimée : 16 semaines**
- **Fin des travaux : mi-septembre/début octobre 2026**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Horaire des travaux

Heures de chantier :

- **Lundi à jeudi : de 7 h à 18 h**
- **Vendredi : de 7 h à 12 h**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Gestion de la circulation

- **Circulation locale seulement**
- **Accès maintenu pour les résidents**
- **Interruption temporaire possible, avec préavis**
(stationnements : rues adjacentes, mairie, caserne du Service incendie)
- **Accès garanti aux véhicules d'urgence**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Aménagements en bordure de rue

- **Emprise municipale :**
 - Retrait par l'entrepreneur des éléments (murets, haies, luminaires, etc.)
 - Demande possible pour les conserver
- **Arbres :**
 - Arbres privés remplacés si enlevés
 - Arbres dans l'emprise non remplacés



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Aménagements en bordure de rue (suite)

- **Raccordement aux entrées (emprise) :**
 - Asphalte ou inter-blocs : en asphalte
 - Gravier : en gravier
 - Réparations si dépassement de l'emprise



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Raccordement au service d'égout

- **Rencontre individuelle pour :**
 - Choix de l'entrée d'égout (consulter plombier avant)
 - Signature d'un croquis par le propriétaire
- **Permis de raccordement :**
 - Formulaire en ligne ou au bureau municipal
 - Signature du propriétaire requise
 - Frais applicables



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Raccordement au service d'égout (suite)

- **Avis au Service des travaux publics pour inspection**
- **Conduite : SDR-35, 5'' (125 mm)**
+ clapet anti-refoulement, aux frais du propriétaire



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Désaffectation de la fosse septique

- **Obligation légale (Q-2, r.22)**
- **Étapes :**
 - Vidange obligatoire (minimum 380 \$)
 - Avis à Dimitri Papadeas, inspecteur municipal
 - Supplément de 80 \$ (1^{er} novembre au 1^{er} mai)
 - Fosse : combler ou retirer
 - Épurateur peut rester enfoui



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Raccordement au service d'aqueduc

- **Raccordement le jour même du remplacement**
- **Pour modifier l'entrée :**
 - Choix nouvelle entrée
(surveillant, responsable de la Municipalité et résident)
 - Demande de raccordement au Service de l'urbanisme
 - Installation obligatoire d'un compteur d'eau
(inclus dans la demande de permis)
 - Frais de plombier à prévoir



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Raccordement au service d'aqueduc (suite)

- **Les types de conduites nécessaires sont les suivants :**
 - Conduite de cuivre de type K mou de 1'' (25 mm)
 - Conduite de PVC de type PEX approuvé BNQ pour eau potable de 1'' (25 mm)



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Communication et suivis

- **Informations transmises par :**
 - Le surveillant de chantier
 - Le responsable municipal
 - Mises à jour sur le site Internet de la Municipalité (section Info-travaux et Voilà)



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Équipe de travail

Entrepreneur : AXCO Aménagement Inc.

Surveillance : Ostrada Experts-Conseils Inc.
(Catherine Fortin, ing. chargée de projet)

Laboratoire : Solmatech, (Stéphane Khalil Traoré, ing., M.Sc.A)

Municipalité : Gustavo Carréno, ing. directeur TPI
François-Olivier Beaulieu, technicien



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Procédure pour faire une demande de permis de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Demande de permis de raccordement

- **Remplir le formulaire de demande de permis**
 - En ligne sur le site Internet municipal
 - Au bureau du Service de l'urbanisme
 - Le ou la propriétaire ou copropriétaire doit signer la demande



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Demande de permis de raccordement (suite)

- **Prévoir des frais de 1 000 \$ pour le raccordement au service d'aqueduc et 500 \$ pour le raccordement au service d'égout sanitaire**
 - Payable lors du dépôt de la demande
 - Un compteur d'eau est inclus avec la demande de branchement à l'aqueduc; les frais d'installation (plomberie) sont à la charge du citoyen
- **Modes de paiement acceptés:**
 - Chèque, paiement direct, cartes de crédit



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Raccordement au réseau d'égout et au réseau d'aqueduc

**Pour procéder au raccordement,
lorsque vous aurez convenu d'une date,
vous ou votre entrepreneur devrez aviser
le Service des travaux publics quelques jours
avant la réalisation des travaux
pour prévoir l'inspection (obligatoire).**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Désaffectation du puits tubulaire

**En vertu du règlement sur le captage
des eaux souterraines Q-2, r.6,
votre puits devra être désaffecté lorsque le pompage
aura été interrompu depuis au moins 3 ans.**

**Pour se faire, vous devrez prendre contact avec un
professionnel (ingénieur) pour réaliser les travaux.
Celui-ci devra respecter les méthodes en vigueur
pour mettre fin au pompage.**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

**À quel endroit se procurer le formulaire du permis de
raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout ?**

Site Internet www.lac-beauport.quebec

Cliquez sur le bouton  **dans la barre verte en haut de la page d'accueil**

ou

**Présentez-vous au comptoir
du Service des permis et inspections**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Vous pourrez entreprendre les démarches pour votre demande de permis dès que le chantier débutera, soit vers la mi-mai.

Toutefois, le permis ne pourra être délivré avant la fin des travaux et l'accord du Service des travaux publics et infrastructures.

**Délai du traitement de votre demande :
environ deux (2) semaines**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Pour nous joindre

Téléphone : 418 849-7141

Service des travaux publics : poste 243 (inspection)

Service des travaux publics:

Monsieur Dimitri Papadeas, poste 248

(responsable de la vidange des fosses septiques)

Service des permis et inspections : poste 222

(demande de permis)

Service des finances: poste 236



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Paramètres financiers - Plans et devis

- **Plans et devis financés le 16 décembre 2025**
- **La taxe de secteur est établie à 153 \$ par année pour 3 ans (2026-2027-2028)**
- **20 propriétaires sur 41 ont payé comptant avant le financement (427 \$)**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Paramètres financiers - Réalisation

- **Approbation (en 2025) du règlement d'emprunt n°762 pour un montant ajusté de 4 521 000 \$ pour la réalisation de l'ensemble du projet**
- **Pénalité obtenue de l'assureur de l'entrepreneur (2025) d'un montant de 184 000 \$**
- **La pénalité sera appliquée à l'encontre des coûts totaux du projet**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Paramètres financiers - Réalisation

- **La taxe de secteur maximale est évaluée à 893 000 \$, soit 20,6 % du coût total net.**
- **Financé par un emprunt sur une période de 25 ans.**
- **Répartition de la charge à part égale entre les 41 propriétaires (par lot).**



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Deux options pour le paiement - Réalisation

OPTION 1

- **Paiement comptant estimé à 21 780 \$**
- Doit être effectué au plus tard 90 jours avant la date de la première émission d'emprunt (date à confirmer en 2027).



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Deux options pour le paiement - Réalisation

OPTION 2

- **Taxe de secteur annuelle (sur le compte de taxes) pour une période de 25 ans, estimée à 1 333 \$**
- Le montant est sujet à variation selon le taux d'intérêt en vigueur (actuellement à 3,6 %).
- À partir de 2028.



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Résumé des règlements d'emprunt

	745 – Plans et devis (réel)	762 - Réalisation (estimé)
Montant total du règlement (net) *	85 000 \$	4 337 000 \$
% de la taxe de secteur	20,6 %	20,6 %
Montant de la taxe de secteur	17 510 \$	893 000 \$
Nombre de lots	41	41
Montant par lot	427 \$	21 780 \$
Durée de l'emprunt	3 ans	25 ans
Montant annuel de la taxe de secteur	153 \$	1 333 \$
Début de la taxe de secteur	2026	2028
Paiement comptant possible avant	Septembre 2025	2027 (date à confirmer)

*Pénalité reçue de l'ancien entrepreneur appliquée en réduction du coût total



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Impact sur le compte de taxes

Détail sur le compte de taxes	2027	2028
Taxe de secteur pour la réalisation (règlement n° 762) pour 25 ans	0 \$	1 333 \$
Entretien du réseau d'égout sanitaire	194 \$	194 \$
Vidange des installations septiques	(155)\$	(155)\$
Total	39 \$	1 372 \$



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

PÉRIODE DE QUESTIONS

- ❖ Aucune file d'attente. Vous devez attendre que la personne déjà au lutrin retourne à sa place avant de vous présenter à votre tour au lutrin.
- ❖ Une fois au lutrin, vous nommer et poser votre question au président.
- ❖ Un maximum d'une (1) minute pour poser votre question incluant votre préambule.
- ❖ Une seule question est permise par présence au lutrin.



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

**Cette présentation sera placée en actualité
sur la page d'accueil du site Internet municipal
demain:**

lac-beauport.quebec



Réfection du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout
Chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE !